

Adresse du conseil-général révolutionnaire de la commune d'Amboise à la Convention nationale, lors de la séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil-général révolutionnaire de la commune d'Amboise à la Convention nationale, lors de la séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 323;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17899_t1_0323_0000_5

Fichier pdf généré le 07/10/2019

pas, représentans du peuple, tous ces murmures sourds, toutes ces réclamations vives, tous ces projets audacieux, ne sont que les palpitations, pour ainsi dire, des lambeaux de ce monstre.

Votre adresse aux Français sauve les principes pour lesquels tant de patriotes furent persécutés; et votre décret du 25 vendémiaire garantit ces derniers de semblables persécutions pour l'avenir. Continuez de commander, c'est-à-dire de faire régner les loix, ne vous lassez ni de répandre le baume de l'humanité sur nos plaies, ni de rendre un libre cours à notre respiration. Nous jurons que les factieux ne parviendront à fermer votre main bienfaisante, à retenir votre bras protecteur, qu'après avoir exterminé tous les citoyens du bonnet-rouge.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de l'adresse ci-dessus, a arrêté qu'elle sera présentée à la Convention nationale par tous les citoyens de la section en masse, accompagné du drapeau et au son de la caisse, ce premier brumaire l'an troisième de la République française une et indivisible.

P. FEUTY, *président*,
MOISY, *secrétaire par interim*.

3

Le conseil-général de la commune d'Amboise [Indre-et-Loire] ^a, celui d'Argentan [Orne] ^b, témoignent leur indignation au sujet du système de terreur, favorable à la tyrannie, et adhèrent à l'Adresse présentée au peuple français (9).

a

[*Le conseil-général révolutionnaire de la commune d'Amboise à la Convention nationale, du 17 vendémiaire an III*] (10)

Liberté Egalité Justice
La République ou la mort

Représentans du peuple,

Nous ne pourrions que foiblement vous exprimer les transports de joie et de reconnaissance pour la Convention nationale, qu'a excité chez nos concitoyens l'adresse sublime que vous venez de faire au peuple français. Les principes immortels et sacrés qui y sont tracés étaient dans tous les cœurs, mais ils y avaient été comprimés; car les crimes du Néron français ont aussi pesé sur nos têtes, la terreur a habité quelques instans parmi nous, et l'intrigue et l'immoralité ont persécuté, ici comme ailleurs, la vertu et le patriotisme; mais la Ré-

volution du 9 thermidor, en faisant justice des hypocrites patriotes qui avaient trompé le peuple, lui a rendu, avec son énergie, sa vertueuse influence. Le règne de la justice est donc enfin arrivé! grâces éternelles vous en soient rendues, augustes représentans, et quel autre règne pouvoit mieux convenir à un peuple libre, à des français! Quoi? les enfans combattaient sur les frontières pour la liberté, et les pères et mères gémissaient sous la verge de fer de quelques tirans subalternes! O honte! mais votre courage, votre énergie et votre vertu ont bien scû l'effacer. Oui, citoyens, nous ne sommes pas les premiers à vous le dire; mais nous, qui sommes constamment auprès du peuple, nous qui sommes pour ainsi dire les dépositaires de sa joie et de ses souffrances, nous pensons fermement que l'attitude qu'a prise la Convention depuis quelques tems, la guerre qu'elle a déclaré à tous les genres de crimes vaut mieux pour la liberté que plusieurs batailles gagnées.

Oh! si vous saviez, citoyens représentans, comme la Convention est aimée et respectée dans ces lieux, avec quel intérêt on en parle, comme un décret est reçu, comme il est exécuté, vos cœurs en seraient attendris! Comptés donc sur le peuple d'Amboise, sur son patriotisme, sur son amour pour la justice et sur son dévouement à la chose publique, sur sa haine pour toutes les tyrannies, nous sommes ses garans et nous affirmons qu'aucun sacrifice en révolution ne lui a coûté et qu'il est tout prêt à en faire d'autres tant que les besoins de la patrie l'exigeront.

Le grand cri des patriotes exclusifs que vous avez si bien démasqués était *que l'aristocratie dominait partout*, afin de pouvoir compter plus de victimes; on l'a dit aussi dans notre commune, et bien! citoyens, un premier représentant du peuple, Guimberteau, qui est venu au milieu de nous vous écrivait le 8 ventôse, en parlant d'Amboise : *qu'il ne connoissait pas de commune où l'on bénit de meilleure foi la Convention et ses décrets*. Que le représentant Brival qui depuis le neuf thermidor a tout régénéré, et dont le nom n'est prononcé ici qu'avec affection, vous dise ce qu'il pense de la masse des citoyens d'Amboise.

Quand à nous, citoyens représentans, nous vous offrons, pour le bonheur du peuple (l'unique objet de vos travaux), notre zèle à soutenir ses droits sacrés, à faire exécuter vos décrets révolutionnaires qui doivent le fonder d'une manière inébranlable, et nous n'avons plus besoin de vous assurer que nous ne reconnaissons d'autre souveraineté que celle du peuple, d'autre puissance, d'autre autorité supérieure *que la Convention nationale*. Vive la Convention nationale, vive la République une et indivisible.

Salut et fraternité.

DEFLANDES, *maire*,
CALUDREL, *agent national*,
BOURGUIGNON, *secrétaire*
et douze autres signatures.

(9) P.-V., XLVIII, 2.

(10) C 323, pl. 1384, p. 12. *Bull.*, 3 brum. M. U., XLV, 22.